



ASSISTANTS MATERNELS

VOTEZ

CSAFAM UNSPAFAM

Confédération des Syndicats d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels

*Pour la défense de mes droits,
à la CSAFAM je donne ma voix*

Nos délégués sont des professionnels, comme vous !

La CSAFAM est un syndicat professionnel au service des assistants maternels exerçant à domicile ou en MAM, des assistants familiaux et des gardes d'enfants, qui associe des personnes exerçant ou ayant exercé leur activité dans une même branche de métier.

Votre quotidien est le nôtre. Nous sommes au plus proche de vos préoccupations puisque nous les partageons au quotidien. Vous nous avez témoigné votre confiance lors des dernières élections professionnelles en élisant la CSAFAM comme syndicat représentatif de la branche des assistants maternels du particulier employeur, ce qui nous a permis d'œuvrer pour l'avancement de la profession par la signature d'accords et de participer à divers groupes de travail, notamment celui de la convention collective.

La CSAFAM souhaite renouveler son engagement envers la profession toute entière en se portant candidate aux présentes élections. Par votre voix, vous nous permettrez de continuer à œuvrer pour la défense des intérêts communs, tant collectifs qu'individuels, de tous les professionnels que nous sommes, adhérents ou non de la confédération.

DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021
ÉLECTIONS DE REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

Médecine du travail :

la CSAFAM a œuvré pour l'accessibilité de la médecine du travail aux assistants maternels. Aujourd'hui, celle-ci est une priorité gouvernementale, bien que la crise sanitaire en ait retardé la mise en application. La CSAFAM reste attentive à ce qu'elle soit actée pour la profession.



Pas plus de 6 mineurs au domicile :

Un arrêt de la Cour de Cassation est venu infirmer la position ministérielle sur les enfants de l'assistant maternel âgés de plus de 3 ans : ils seraient à comptabiliser parmi les 6 enfants autorisés au domicile du professionnel ! La CSAFAM a interpellé députés, sénateurs et gouvernement pour les sensibiliser à ce sujet. Les arguments ont été entendus : Mme Dubos, secrétaire d'état, a assuré vouloir inscrire dans la loi que seuls les enfants de moins de 3 ans de l'assistant maternel sont à intégrer parmi les 6 mineurs autorisés au domicile.



La réforme pôle emploi :

La CSAFAM s'est opposée avec véhémence au texte qui entendait modifier le bénéfice de l'ARE pour les salariés en activité partielle. Manifestations et courriers ont été des armes de choix dans ce bras de fer avec le gouvernement qui a finalement renoncé au projet.

La CSAFAM mobilisée pour la défense de nos droits



Obligation monenfant.fr :

La CSAFAM a appelé à une grève passive face au souhait du gouvernement de rendre obligatoires, dans la loi de financement de la sécurité sociale 2020, l'inscription au site et le renseignement de données personnelles sous peine de retrait d'agrément. Elle a également interpellé les pouvoirs publics sur les répercussions sur les assistants maternels.

Covid-19 :

Les assistants maternels ont été laissés pour compte dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie !

La CSAFAM a tenu à ne pas abandonner la profession devant les cafouillages répétés des instances qui ont pourtant pour mission de nous épauler et nous guider (gouvernement, départements, PMI, RAM...). Elle a été présente dès le début de la crise à tous les niveaux (départements, ministères, relations institutionnelles) pour informer la profession et défendre ses intérêts.

Des masques en tissu ont été offerts à l'ensemble des adhérents pour les soutenir dans l'exercice de la profession durant cette période incertaine.



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS ET ACTUALITÉS SUR

www.csafam.fr/nos-actions
www.csafam.fr/actualites

CSAFAM
UNSPAFAFM

Siège Social - 9 chemin du Patrouillard
60530 Fresnoy en Thelle



La CSAFAM s'engage
côtés pour les droits
assistants maternels

à vos
côtés

Il y a 4 ans, vous nous avez fait confiance en élisant
la CSAFAM syndicat représentatif de la profession.
Concrètement, qu'est-ce que ça signifie ?

- 1 Vous nous avez permis de participer aux réunions paritaires afin d'améliorer les droits pour la profession (accès à la formation professionnelle facilité, attention du gouvernement portée sur la problématique de la santé au travail tant attendue...)
- 2 Vous nous avez permis d'être consultés en amont des décrets et lois en préparation. Plus spécifiquement, nous participons avec attention à la rédaction de la future convention collective qui devrait voir le jour en 2021.
- 3 Vous nous avez donné le statut de partenaire social qui renforce notre légitimité pour interpeller administrations et élus ; nous pouvons ainsi sensibiliser les décideurs des problématiques liées à notre profession.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée et souhaitons poursuivre notre engagement à vos côtés. Pour cela, votez et faites voter CSAFAM !



Voter CSAFAM, c'est poursuivre ce travail de reconnaissance des professionnels que nous sommes, et voir d'autres projets émerger en ce sens, comme par exemple :

- Faire connaître et reconnaître les assistants maternels comme des professionnels de la petite enfance à part entière : nous ne sommes plus des « nounous » !
- Poursuivre nos actions et intervenir auprès des PMI et conseils départementaux qui abusent de leurs pouvoirs et pensent avoir « droit de vie ou de mort » sur nos agréments
- Défendre les droits des assistants maternels face aux employeurs et les accompagner le cas échéant devant la justice prud'homale
- Solliciter les instances gouvernementales pour rendre le métier moins précaire et plus attractif :
 - Création d'un fonds de garantie pour les salaires impayés
 - Revalorisation du salaire horaire minimum fixé à 0,281 fois le SMIC depuis 15 ans !
 - Que le salaire maximum pour que l'employeur puisse bénéficier du CMG soit fixé à un taux horaire comme il est prévu à la Loi de financement de la sécurité sociale de 2009 !
 - Obtenir une revalorisation des minima des indemnités d'entretien (conventionnel ou légal)
- Se faire entendre par l'emploi sur les dysfonctionnements récurrents (sur les bulletins de salaire, sur les informations communiquées, etc)



La CSAFAM représente les assistants maternels

En Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD)

Au niveau départemental, nous apportons aide et conseils aux collègues pour lesquels le département envisage une restriction, un retrait ou un non renouvellement de l'agrément.

Témoignage de Marie-Claire (60) :

« Suite à une dénonciation calomnieuse d'un ancien employeur, la PMI a demandé la présentation de mon dossier devant la CCPD. Grâce aux conseils, à l'appui et à la présence d'un représentant CSAFAM lors de la commission, mon agrément ne m'a pas été retiré ! »

En Commission Paritaire Territoriale (CPT)

Témoignage de Sonia Delrue, déléguée CSAFAM et vice-présidente CPT Hauts de France :

« De par ma mission en CPT, je rencontre des élus, des directeurs d'administrations de la région (CAF, DIRECCTE...) et, étant moi-même assistante maternelle, je suis écoutée sur les problèmes que nous rencontrons au quotidien dans notre métier. Je suis ravie de pouvoir contribuer, à mon niveau et dans ma région, à l'évolution de notre métier, et essayer, de faire reconnaître cette profession »

Par ailleurs, la CPT s'engage dans la mise en place des activités sociales et culturelles au profit des salariés du secteur.

En commissions paritaires nationales

Notre participation aux différentes commissions nous permet d'être au cœur des négociations concernant la Convention Collective, la formation professionnelle, la prévoyance IRCEM et la future médecine du travail...

Une équipe de délégués, tous professionnels de la petite enfance

Et bien entendu aussi au niveau individuel, constituée d'une équipe de déléguées, la CSAFAM répond chaque jour aux questions de ses adhérents mais aussi à tout professionnel en recherche de conseil, d'aide, d'accompagnement aussi bien dans sa relation avec ses employeurs qu'avec les services du département.



Nathalie DIORÉ,
secrétaire confédérale

Aidez-nous à poursuivre notre action pour la défense
de notre profession. Voter et faites voter CSAFAM !
Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur nous !

C S A F A M
UNSPAFAM

Siège Social - 9 chemin du Patrouillard
60530 Fresnoy en Thelle

 Contact

Site internet :

www.csafam.fr rubrique «contact»

Siège social : 9, chemin du Patrouillard
60530 FRESNOY EN THELLE

Tél : 06 28 18 21 89

Mail : csafam@sfr.fr